

RÉUNION DU 30 JUIN 2014

Le trente juin deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux mille quatorze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; MALOIGNE Laurent ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel.

Absents excusés : BRISSY Emmanuelle ; ANDRIEU Francis (pouvoir à Marie-Claire DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Brigitte BLIMOND

Compte rendu affiché le : 07 juillet 2014

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 2014.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion suivante présentée par l'Association des Maires de France dont copie a été adressée à chaque conseiller municipal :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'Association des Maires de France, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'Association des Maires de France prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Hébecourt rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble» ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Hébecourt estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Hébecourt soutient par 14 voix pour et une abstention, les demandes de l'Association des Maires de France :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

III - PROPOSITION DE CONFERER L'HONORARIAT A MME DELPIERRE-DESPLANCHES, A M. MOLIN ET A M. TATTEBAUT POUR LES FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans.

La demande d'attribution d'un titre honoraire est faite par l'intéressé lui-même ou par la collectivité territoriale où il a exercé son mandat.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

Monsieur le Maire signale que M. DHORNE, maire de 1995 à 2014, a fait la demande par lui-même, c'est la raison pour laquelle son nom ne figure pas à l'ordre du jour.

Sur le fondement de l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'honorariat pour Mme Francine DELPIERRE-DESPLANCHES, M. Jean-Paul MOLIN et M. Michel TATTEBAUT qui ont tous trois été adjoints (respectivement de 1995 à 2001 puis 2008 à 2014, de 2008 à 2014 et de 1995 à 2001) et conseillers municipaux de la commune pendant au minimum 18 ans.

Monsieur TATTEBAUT ne prend pas part au vote.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sollicite de Monsieur le Préfet de la Somme, l'octroi de l'honorariat au bénéfice de Mme DELPIERRE-DESPLANCHES, M. MOLIN et M. TATTEBAUT.

IV - POINTS SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'est avérée assez complexe notamment pour ce qui concerne les TAP.

Il tient à remercier les trois délégués de la commune auprès du Syndicat Scolaire pour le travail accompli.

Il demande ensuite à Monsieur Philippe THEO, président du SISCO, de faire un point complet sur le sujet.

Monsieur THEO signale que les parents d'élèves se sont également beaucoup investis sur ce sujet.

Il indique avoir voulu regrouper toutes les activités périscolaires sur la commune de Rumigny - cela lui paraissait plus simple et plus économique - mais il s'est avéré que les locaux n'étaient pas suffisants et certaines personnes souhaitaient conserver les activités périscolaires et les sorties d'école sur chaque commune.

Il en ressort donc une organisation des écoles pour l'année 2014-2015, comme suit :

- Les horaires peuvent être consultés sur le site ci-après, ceci pour les trois écoles : <http://5matinees.education.gouv.fr/#/>
- L'organisation des temps périscolaires et des activités est en en préparation les, lundi, mardi et vendredi.
- Le mercredi, un transport permettra la restauration à Saint-Sauflieu et la participation au C.L.S.H. de l'après-midi. Tarif : 4/5/6 € en fonction du quotient familial.

Monsieur THEO fait remarquer que le coût des intervenants sont : 295 € x 36 semaines = 10 620 € pour l'année.

- les dotations de l'Etat : 50 € x 97 élèves = 4 850 €

- l'abondement de la CAF : 0.50 € X 60 X 3 = 3 240 € maxi

Il restera donc un coût annuel minimum de 2 530€ à la charge des trois communes. Les parents participeront donc aux TAP par le biais des impôts locaux.

Les activités proposées sont : estampes, musique, étude surveillée, éducation physique.

Le reste sera assuré par les agents du Syndicat Scolaire qui ont tous le BAFA.

Monsieur THEO indique que ce seront des activités "plaisir" car la classe est finie au moment des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Sur Grattepanche 20 élèves sont comptabilisés, sur Rumigny, 49 dont des maternels et sur Hébécourt, 26.

Deux personnes doivent donc être présentes par commune lors des TAP (1 adulte pour 18 enfants pour les primaires, plus pour les maternels).

Monsieur THEO remarque que les emplois du temps du personnel ont été revus et annualisés (cela engendre 12,5h. par semaine en plus) mais quid du ménage engendré par le jour supplémentaire de présence ? Cela n'a pas encore été chiffré.

Philippe BOYENVAL indique que certaines communes, syndicats ou intercommunalités recherchent des subventions privées ou proposent du mécénat, ...

V - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Travaux au 39 rue de Paris :

Le désistement de la commune a été prononcé lors de l'audience du 2 juin 2014.

La construction du nouveau bâtiment de Mme LAVAL et de M. BUIGNET est en cours.

L'entreprise PARIS interviendra début septembre. Les travaux seront achevés pour le 15 septembre 2014.

2/ Radars pédagogiques :

La commission travaux s'est réunie en mai et a retenu deux emplacements : au niveau du 4 rue d'Amiens, en face et au niveau du 55 rue de Paris.

Après avoir consulté le service éclairage public d'Amiens Métropole, il est possible que ces emplacements soient légèrement modifiés.

Monsieur le Maire a reçu, ce jour, M. C. HAMMELLE de la FDE80 et le représentant de la société CEGELEC afin d'obtenir une estimation précise des travaux à envisager. Plusieurs solutions seront étudiées.

Par contre, il serait souhaitable d'avoir des radars avec possibilité de changement de message pour éviter le phénomène d'habitude.

3/ Aménagement des abords de la salle communale :

Le CAUE ne pourra réaliser une étude précise avant le mois de septembre. Une nouvelle réunion de la commission est à prévoir en octobre.

4/ Un point sur la crèche :

Le calendrier prévisionnel des travaux va être bouleversé du fait de la liquidation de l'entreprise Hernandez attributaire du lot n°6 : cloisons/plâtrerie/isolation/faux plafonds. Un nouvel appel d'offre va devoir être lancé pour ce lot.

5/ Fin d'une association hébécourtoise :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dissolution de l'association «Hébécourt Sports et Animations» suite à l'Assemblée Générale du 18 juin 2014. Faute de successeurs, le matériel sera transféré à la commune et l'excédent devrait être versé au CCAS.

6/ Demande M. THILLOY :

Monsieur THILLOY a fait intervenir la FDSEA suite à la suppression de ses deux entrées agricoles sur la RD1001 par les travaux d'aménagement des trottoirs.

Monsieur le Maire a organisé une nouvelle réunion le 02 juillet prochain avec la FDSEA, le demandeur, les services métropolitains concernés et le Conseil Général.

Ce sera l'occasion de faire un nouveau point sur l'ensemble des problèmes rencontrés suite aux nouveaux aménagements.

7/Colporteur :

La commission y travaille. Il devrait sortir avant le 14 juillet.

8/ Site internet de la mairie :

M. MOLIN a formé Monsieur le Maire à son utilisation et reste à sa disposition en cas de besoin.

Une formation sera demandée à Somme Numérique dès la rentrée.

9/ Point Amiens Métropole par Mme DUBREUCQ :

* En ce qui concerne les transports, il est envisagé l'organisation d'assises pour toutes les communes.

Mme DUBREUCQ insiste dès qu'elle en a l'occasion sur le sujet.

* M. Dominique FIATTE, Directeur Général des Services a été nommé au 1^{er} juillet 2014.

10/ Tirage au sort des jurés d'assises :

Le tirage au sort a eu lieu le 19 juin dernier : Hébécourt n'a pas été retenue.

11/ Suivi du PLU :

Une programmation des premiers travaux sur la mise en œuvre du PLU sera faite à la rentrée.

Le service Urbanisme d'Amiens Métropole propose d'apporter une aide technique à la commission.

M. le Maire souhaiterait faire une réunion avec les propriétaires également.

Auparavant, il va demander une estimation des terrains au service des domaines (services fiscaux).

12/ Tour de table :

* L. MALOIGNE remarque que des camions roulent sur les trottoirs de la rue de Rumigny en sortant de la pâture riveraine.

M. le Maire a déjà reçu le propriétaire de la pâture pour l'enjoindre à faire cesser ces dégradations.

Il envisage de demander la pose de poteaux à Amiens Métropole dans le cadre des travaux de proximité de la communauté sud.

* J. VANDEN BOGAERDE demande quand les sacs jaunes seront à nouveau distribués.

Les services d'Amiens Métropole sont actuellement en rupture de stock. Les commandes sont effectuées mais les délais sont longs. Des rouleaux de sacs jaunes ont été déposés en mairie. En cas de besoin les hébécourtois peuvent venir en chercher aux heures de permanence.

Il signale également que la décharge à végétaux est pleine ce, depuis la mise en place des cartes aux déchetteries métropolitaines. Les services d'Amiens Métropole viennent pousser les végétaux mais c'est insuffisant. Mme DUBREUCQ ne sait pas ce qu'Amiens Métropole va décider à ce sujet.

* P. BOYENVAL demande où en sont les travaux de la RD1001.

- M. le Maire lui répond que les travaux de réfection de la chaussée par le Conseil Général vont être repoussés après la rentrée car l'appel d'offres a été infructueux. Ils seront néanmoins réalisés cette année.

Il envisage de demander à Amiens Métropole le réaménagement de certains emplacements à terme, donc de revoir les bordures des trottoirs avant cette réfection.

- Selon les dernières informations, les services d'Amiens Métropole auraient abandonné l'idée de réaliser un bassin dans la pelouse de la salle communale et étudient la réalisation d'une canalisation entre l'entrée de la résidence la Chevauchée et la mare pour ensuite rejoindre l'aménagement hydraulique prévu derrière la mairie. Les résultats de l'étude seront connus en octobre donc les travaux ne seront pas commencés avant 2015.

* M. TATTEBAUT demande s'il est bien prévu de solliciter l'entreprise qui va effectuer la réfection de la chaussée de la RD1001 pour déposer une partie du grattage sur la chaussée Brunehaut car cette voie est de plus en plus dégradée.

M. le Maire répond qu'il en fera la demande dès qu'il aura connaissance et recevra l'entreprise attributaire du marché. M. DUFRENE du Conseil Général lui avait déjà répondu que ce grattage serait recyclé car cela figurait dans le cahier des charges de l'appel d'offres. Il va falloir négocier avec l'entreprise.

* M. le Maire signale qu'une course cycliste est prévue les 04, 05 et 06 juillet sur Salouël. Cela implique la fermeture de l'ancienne route de Beauvais, entre Amiens et Saint-Saufieu. Il y aura donc plus de circulation sur la RD1001 pendant ces trois jours.

Séance levée à 22h29.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis Pouvoir donné à M- C. DUBREUCQ	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel